

Datteln, avril 2026

Votre contact avec nous

Service interne des ventes

T +49 2363 9123-0
bestellungen@fleck-dach.de

Modification de nos conditions générales de transport à compter du 1er juin 2026 – Situation d'approvisionnement de FLECK et augmentation des prix

Mesdames, Messieurs

La guerre au Proche-Orient frappe de plein fouet les marchés mondiaux des matières premières – et, par conséquent, nos chaînes d'approvisionnement. C'est pourquoi nous vous informons d'avance et en toute transparence des évolutions qui affectent directement nos coûts d'approvisionnement, ainsi que de la manière dont nous y réagissons.

En ce qui concerne nos matières premières, la situation peut changer à tout moment et à court terme. La situation actuelle se présente comme suit : notre principale matière première reste le chlorure de polyvinyle (PVC) sous forme de PVC rigide. Le PVC est à base d'éthylène, un produit pétrochimique dérivé du pétrole. Immédiatement après le déclenchement de la guerre en Iran, les prix du PVC en Europe ont déjà augmenté d'environ 2,5 % – il s'agissait là d'une première fluctuation, d'autres sont attendues. À titre d'indicateur mondial : Shin-Etsu, le plus grand producteur mondial de PVC, a augmenté ses prix de vente d'environ 20 % et justifie explicitement cette hausse par un approvisionnement limité en éthylène en raison de la guerre. De plus, on observe les premières hausses de prix de 15 à 20 % chez les fournisseurs de composés de PVC, ce qui correspond au niveau du marché mondial. La situation est similaire pour d'autres plastiques, par exemple le polypropylène (PP), qui nous concerne particulièrement.

D'ailleurs, dans notre segment de produits pour toitures plates, de nombreux articles sont équipés de manchons à bride en bitume. Vous êtes vous-mêmes parfaitement informés des variations des prix du marché et des interruptions de livraison des membranes bitumineuses, dont nous avons besoin comme matière première.

Cette évolution nous touche donc tout autant. Mais nous avons pris des dispositions préventives en amont.

Actuellement, nous disposons encore de stocks substantiels de matières premières, ce qui nous permet d'assurer l'approvisionnement de nos clients et d'amortir les hausses de prix. Toutefois, si ces coûts élevés devaient perdurer ou si la situation venait à s'aggraver davantage, nous ne pourrions pas supporter cette charge seuls. Nous vous informerions alors en temps utile de d'éventuels ajustements de prix.

Malheureusement, la situation concernant les frais et conditions de transport est différente en raison de la hausse des prix du carburant – nous ne pouvons pas constituer de stocks de matériaux dans ce domaine. En effet, tant chez les prestataires de services de colis que chez les transporteurs de groupage, les contrats de service contiennent depuis la période du coronavirus des clauses dites « diesel floater ». Les surcoûts qui en découlent nous obligent à adapter nos conditions annexes de transport à compter du 1er juin 2026 comme suit :

- La limite de port payé sur le territoire continental de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg passe de 615,00 € à 675,00 € HT.
- Les frais de colis sur le territoire continental de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg passent de 43,00 € à 48,00 € HT.
- Le forfait d'emballage pour les petites quantités reste inchangé.

Nos responsables commerciaux régionaux, notre service commercial interne et moi-même restons à votre disposition pour toute question.

Salutations cordiales depuis Datteln



Christoph Nielacny
- Gérant -